

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Le contrat conclu entre les parties est composé des conditions générales. En conséquence, le seul fait de signer le contrat implique que le Client a accepté et a adhéré entièrement et sans réserve aux conditions générales. Le document précité constitue l'intégralité de l'accord entre les parties.

### 1. Objet:

Les présentes conditions générales définissent entre LIFA 3D et le Client les modalités de vente et d'exécution du contrat de la prestation.

Le Client s'engage à informer les résidents du contrat confié à LIFA 3D et de la nécessité d'accès à leur logement.

### 2. Services ou prestations de base compris dans le contrat

Chaque intervention de LIFA 3D chez le bénéficiaire fera l'objet d'un certificat d'intervention papier ou électronique signé par le bénéficiaire.

S'il apparaît sur le lieu d'intervention que la prestation demandée par le bénéficiaire n'est pas comprise dans le contrat, l'ensemble des frais de déplacement et main-d'œuvre liées à ces prestations seront facturés au Client qui lui en sera alors redevable.

### 3. Dispositions générales

Le Client s'engage :

- à laisser aux commerciaux, inspecteurs et techniciens de notre Société, libre accès à ses locaux particulièrement à ceux nommément désignés, chaque fois que cela sera nécessaire pour l'exécution de leur travail de prospection, de contrôle et d'intervention.
- à respecter les consignes de nos intervenants aux fins de ne pas nuire à l'efficacité de leurs interventions et/ou de leurs conseils.
- à respecter ou faire respecter les conseils pratiques de base prodigués par nos techniciens en matière de prévention.
- à ne faire usage pendant la durée du contrat, d'aucun autre procédé ou produit, toute chose nuisible à l'efficacité de nos travaux.
- à ne pas déplacer nos postes d'appâtage ou nos dispositifs.

### 4. Durée, date d'effet des contrats d'abonnement

La date d'effet n'est qu'indicatrice et ne peut être modifiée par le client sans autre formalité si l'acceptation intervient plus de 15 jours après la rédaction du présent contrat. Toutefois la date d'effet ne peut être différente d'un 1er de mois.

Le contrat d'abonnement est annuel et éventuellement renouvelable par reconduction tacite ou expresse d'année en année, sauf dénonciation telle que précisée contractuellement.

### 5. Garantie de prestation.

Par cette garantie, LIFA 3D., s'engage à réintervenir si nécessaire, selon le protocole prévu et sur simple demande, pour tendre à maintenir les lieux en état de non infestation par les nuisibles désignés.

Le non-respect par le Client de ses obligations et engagements ci-dessus, de même qu'en manière de paiement convenu, entraîne la caducité de la garantie.

## 6. Prix

Nos prix s'entendent pour des travaux effectués dans le cadre de nos tournées et pendant des heures normales de travail.

Toute intervention, à l'initiative du Client en dehors de ces heures entraînera une facturation supplémentaire.

Nos prix sont établis sans engagement de durée, ils peuvent être modifiés au cours de l'exécution de l'abonnement en cas de changement significatif des coûts de main-d'œuvre, de matière ou de transport.

## 7. Règlements:

Nos factures sont payables à réception ou selon conditions précisées contractuellement.

Il est expressément convenu que le non-paiement, à due-date, rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance. Cette inexécution libère LIFA 3D de tous ses engagements, nous nous réservons le droit de suspendre immédiatement et sans préavis toute intervention, résilier tout contrat en cours d'exécution ou à exécuter. Le défaut de paiement des sommes qui nous sont dues, déliera LIFA 3D de tous ses engagements et la libérera de toute responsabilité, quelle qu'elle soit.

## 8. Dommages causés par les nuisibles:

Constitue un aléa dont LIFA 3D n'a pas la maîtrise, la circonstance que les insectes et les rongeurs peuvent pénétrer librement et naturellement dans les locaux.

LIFA 3D décline toute responsabilité pour les dommages causés par les rongeurs et insectes aux installations, machines, matériels, marchandises et objets divers qu'ils contiennent, ainsi que toutes conséquences matérielles ou immatérielles pouvant découler des dommages directs causés.

## 9. Responsabilité Civile